"Amédée" Jean Louis GOUGET (GOUGET-DESFONTAINES)
ESM – Saint-Cyr – Promotion 1828 - 1830



Né à Paris le 2 décembre 1809.

Parents :

- Jean Louis Gouget (+ 1823 ?)
 Alexandrine Thérèse Laservolle

-

Mariage et enfant :
Marié avec Mathilde Thomas (1818 – 1880), d'où une fille, Thérèse (+1841)

Etat de services :
Elève à Saint-Cyr le 12 novembre 1828. – Caporal le 20 septembre 1829.
Sergent, le 31 janvier 1830. Sergent Major le 11 avril 1830
Sous-Lieutenant Elève à l'Ecole d'Etat-major, le 1er octobre 1830
Sous-Lieutenant au 34e Régiment d'Infanterie de ligne, le 23 février 1833.
Le 1er janvier 1834, il est Sous-Lieutenant au 62e Régiment d'Infanterie de ligne, en garnison à Marseille., et en août 1834, il est désigné pour accompagner le lieutenant Général Sébastiani dans sa tournée d'inspection, celui-ci se trouvant sans aide de camp.

Le 18 février1835, il sollicite du ministre sa mutation au 63e RI à Toulon, qui vient de recevoir l'ordre d'embarquer pour Alger, « *...ayant le désir de servir en Afrique".* La place de Lieutenant d'Etat-major au 63e n'étant pas vacante " *M Gouget ne peut être mis au 63e*» et la mutation lui est refusée...

Le 20 avril 1835, il est détaché « *à la suite de la Légion Etrangère* ».
En juillet 1835, le général Rapatel, commandant la division d'Alger, sollicite la mutation du lieutenant GOUGET au 66e RI de ligne, qui ne dispose pas d'officier d'Etat-major, mesure *« motivée par le seul désir de servir d'une manière plus active et cet officier rentrerait avec peine en France, avant de pouvoir au moins compter une campagne...* » Le Ministre refuse, mais affecte néanmoins le Lieutenant Gouget au 2e RI, car il ne peut rester détaché à la Légion Etrangère, « c*elle-ci ayant cessé de faire partie de l'armée française le 29 Juin 1835 ».* Cependant le ministre n'a pas suivi les conseils de ses services, qui proposaient de remettre Gouget au 62e RI...

Jean Louis Amédée Gouget était Lieutenant d'état-major, détaché au 2e Régiment d'Infanterie, dans le secteur d'Oran, en Algérie, en 1836. Ayant rang de Lieutenant depuis le 1er janvier 1834, il comptait 7 ans et 3 mois de services, et deux campagnes en Afrique
Blessé, le 26 Janvier 1836, devant Oran, près de la montagne des Lions, d'un coup de feu au bras droit, qui nécessite l'amputation de ce membre ; et d'un coup de sabre au bras gauche.

Le 21 mars 1836, il fait l'objet d'une proposition d'attribution de la Légion d'Honneur, à titre exceptionnel, adressée au Ministre de la guerre : *« ...resté à Oran, vu son état de convalescence, le Lieutenant Gouget se charge de conduire une colonne pour une corvée à 3 lieues et demi d'Oran ...elle s'égare dans le brouillard...est entourée d'un grand nombre d'Arabes. Monsieur Gouget en tua un premier d'un coup de fusil, en blessa un autre... Blessé lui-même dangereusement et accablé par le nombre, il allait avoir la tête coupée, lorsqu'il fut délivré par quelques chasseurs à cheval... L'une des deux blessures que monsieur Gouget a reçues a nécessité l'amputation du bras droit à hauteur de l'épaule. »*

Le 24 mars 1836, le ministre de la Guerre accorde la décoration...mais depuis le 15 mars 1836, il a été détaché au 5ème Régiment de dragons. Il est nommé Chevalier de la Légion d'Honneur le 30 avril 1836[1].

1 Cette proposition exceptionnelle a été trouvée dans le dossier d'officier du Général Joseph Victor thomas (dossier SHAT 43324**).** Victor Joseph Thomas, lui aussi Lieutenant d'état-major détaché à Oran, est également proposé pour la Légion d'Honneur, dans ce même document.

Le 26 mai 1836, il bénéficie d'un congé de convalescence de 6 mois pour prendre les eaux à Bourbonne, et en décembre 1836, en congé de convalescence à Paris, il en demande une prolongation de 6 mois : *« Sa position d'amputé du bras droit ne lui permettant pas de rejoindre son régiment, la prolongation qu'il sollicite le mettrait à même d'attendre la solution d'une demande qu'il a adressée au Ministre des Finances pour obtenir une place ».* Les services du Ministre proposent d'accorder une prolongation de trois mois, mais avec solde entière. Le Ministre accède à cette proposition, mais précise « *M .Gouget est mis en demeure de faire valoir ses droits à la retraite, le 21 décembre 1836. »*

Admis à faire valoir ses droits à la retraite le 3 mai 1837, il compte 8 ans, 6 mois, 6 jours de services, ce qui avec les bonifications pour campagnes lui donne des droits équivalant à 12 ans, 6 mois, 6 jours de services, et avec l'amputation d'un membre, la pension maximum de 1200 francs**,** avec la mention *« le fait et la cause de l'amputation étant suffisamment justifiés, il est superflu de consulter le Conseil de Santé des Armées... »*

Source :
Dossier de l'intéressé au Service historique de la défense - SHAT Vincennes - Dossier N° 3 Y f 50245

Entré en service au ministère des finances, Jean Louis Amédée Gouget-Desfontaines est affecté, le 2 mai 1839 comme Percepteur à Dunkerque, où il passera près de quatre ans, avant d'être promu Receveur Particulier à Valognes (Manche - 50) le 14 avril 1844 ; poste qu'il conservera pendant 19 ans...

Il est ensuite affecté, toujours comme Receveur Particulier, le 29 avril 1863 à Péronne (Somme - 80), puis le 29 octobre 1867 à Saint-Quentin (Aisne - 02), poste où il terminera sa carrière le 30 juin 1873.

Admis à faire valoir ses droits à la retraite, il totalise 34 ans, 1 mois et 29 jours de services au ministère des Finances. Son dossier précise qu'il *«...jouit d'une pension militaire -titre N° 4356 - nouveau - 80 335. »*

Source :
D'après son dossier de Fonctionnaire des Finances. - Dossier 1C- 5545
DPMA- S/Direction de la Logistique
Bureau 6C - Documentation et Archives
Centre des Archives économiques et financières
9 rue de l'Aluminium - 77176 - Savigny le Temple

Philippe CHATENOUD – Février 2023